

Assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance

Le mardi 11 juillet 2023 de 16 h à 18 h 45

par visioconférence et sur place au campus de l'UOF (9, rue Lower Jarvis, Toronto, Ontario M5E 0C3)

MEMBRES PRÉSENT·E·S :

Véronique Béguet, Thomas Chiasson-LeBel, Normand Côté (arrivé au point 3), Mary Cruden, Marie-Lison Fougère, Rodrigue Gilbert (arrivé au point 3), Alexandre Guertin, Louise Hurteau (vice-présidente), Steve Kawe, Suzanne Kemenang, Denis Larose (quitté au point 12), Paulin Mulatris, Jacques Naud (président), Pierre Oueltte (recteur), Nicolas Sabourin, Carine Tuekam (quittée au point 12) et Hela Zahar.

MEMBRES EXCUSÉ·E·S :

Frédéric Dimanche, Fabrice Manga Nana, Francis Pomerleau, Sabine Soumare et Paul Rouleau

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Emanuel da Silva

PERSONNES INVITÉES : Franco Vaccarino (invité au point 12), Nicole Desloges et Lynn Roger

PERSONNES CONVOQUÉES :

À la séance à huis clos :

Audrey Dufour (Directrice principale au développement philanthropique)

À la séance publique :

Ramatou Barry (Directrice des ressources humaines), Danielle Bennett (Registraire), Luc Blanchette (Directeur des services académiques), Mareva Cestor (Directrice du Carrefour francophone du savoir et de l'innovation), Audrey Dufour (Directrice principale au développement philanthropique), Gilles Fortin (Vice-recteur à l'administration), Danielle Galipeau (Gestionnaire de projets et de risques), Rafik Kourdali (Directeur des finances), Carole Nkoa (Vice-rectrice adjointe, Recrutement, communications et philanthropie) et Danielle Vadius (Directrice de la formation sur mesure et du développement des affaires).

1. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE

À 16 h, le président du Conseil de gouvernance souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de gouvernance ainsi qu'à Nicole Desloges et Lynn Roger en tant que personnes invitées du Conseil de gouvernance jusqu'en avril 2024, mais aussi à Audrey Dufour en tant que personne convoquée à la séance à huis clos de la présente assemblée.

MANQUE DE QUORUM

À 16 h 15, en attendant que le quorum soit atteint et que la séance soit déclarée ouverte conformément à l'Annexe 1 du règlement administratif numéro 1, les délibérations non-officielles

du Conseil de gouvernance commencent sans prise de décision mais avec le consentement des membres présents en discutant du point 3 à l'ordre du jour, le rapport du comité de développement philanthropique, pour information seulement.

3. RAPPORT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PHILANTHROPIQUE

Le Conseil de gouvernance reçoit, pour information, le rapport confidentiel du comité de développement philanthropique.

MANQUE DE QUORUM

À 16 h 37, en attendant que le quorum soit atteint et que la séance soit déclarée ouverte, les délibérations non-officielles du Conseil de gouvernance se poursuivent sans prise de décision mais avec le consentement des membres présents avec le point 9, le rapport du recteur, pour information seulement.

9. RAPPORT DU RECTEUR

Le président du Conseil de gouvernance invite le recteur à présenter son rapport qui résume les activités principales de la haute direction depuis l'assemblée du Conseil de gouvernance du 25 mai 2023.

Le recteur informe les membres du Conseil de gouvernance que l'Université est membre provisoire du Conseil des universités de l'Ontario/Council of Ontario Universities (COU) depuis le 1^{er} juillet 2023 avec accès à plusieurs services et comités gérés par COU. L'Université soumettra une demande d'adhésion en tant que membre à part entière en 2024.

Le recteur mentionne également la visite des évaluateurs de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire de l'Ontario (CÉQEP) le 19 juin 2023 pour évaluer la proposition du programme de baccalauréat en Administration des affaires. L'Université a reçu un rapport très satisfaisant de la CÉQEP. La promotion du programme commencera tout de suite après l'obtention du consentement ministériel.

Sur le plan du recrutement étudiant, le recteur mentionne qu'en date du 5 juillet 2023 le Registrariat a reçu 1247 demandes d'admission pour les quatre baccalauréats spécialisés, dont 227 offres d'admission acceptées, et 150 demandes d'admission pour le baccalauréat en éducation, dont 82 offres d'admission acceptées.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS.

À 17 h 05 le quorum est atteint et l'assemblée est déclarée ouverte. L'ouverture de la séance à huis clos est proposée par Pierre Ouellette, appuyée par Thomas Chiasson-LeBel, et approuvée à l'unanimité. L'adoption de l'ordre du jour de la séance à huis clos est proposée par Jacques Naud, appuyée par Marie-Lison Fougère et approuvée à l'unanimité, avec la modification que le point 3 précède l'ouverture officielle de l'assemblée.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. RAPPORT DU COMITÉ RESTREINT DES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil de gouvernance reçoit, pour décision, le rapport confidentiel du comité restreint des ressources humaines sur les objectifs du recteur pour l'année universitaire 2023-2024

conformément à la Politique sur la gestion de la rémunération au rendement des cadres exécutifs désignés.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
Que le Conseil de gouvernance approuve les objectifs du recteur pour l'année universitaire 2023-2024, à savoir du 1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Jacques Naud	Marie-Lison Fougère	Adoptée à l'unanimité

5. FIN DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

L'adoption de la résolution pour mettre fin à la séance à huis clos et pour ouvrir la séance publique est proposée par Jacques Naud, appuyée par Louise Hurteau et approuvée à l'unanimité.

*** SÉANCE PUBLIQUE ***

6. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Le président du Conseil de gouvernance souhaite la bienvenue aux personnes convoquées à la séance publique de l'assemblée ordinaire.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Naud, appuyée par Louise Hurteau et approuvée à l'unanimité, avec la modification que le point 9 précède l'ouverture officielle de l'assemblée.

7. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit n'est déclaré. Le président du Conseil de gouvernance rappelle aussi aux membres qu'ils sont tenus de veiller aux meilleurs intérêts de l'Université dans son ensemble.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 MAI 2023

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance du 25 mai 2023 est proposée par Jacques Naud, appuyée par Normand Côté, et approuvée à l'unanimité.

10. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

- 10.1 En tant que président du comité exécutif, le président du Conseil de gouvernance présente, pour information, un rapport sur le calendrier pour finaliser le plan stratégique 2023-2028. Il invite le vice-recteur à l'administration à présenter les détails clés, dont notamment que les échéanciers ont été ajustés afin de pouvoir mener plus de consultations internes dans les prochaines semaines. La version finale du plan stratégique sera présentée au Conseil de gouvernance pour décision le 9 novembre 2023 lors de la séance à huis clos.
- 10.2 Le président du comité exécutif invite le vice-recteur à l'administration à présenter les détails clés sur le rapport de surveillance sur la gestion des risques. Ce dernier rappelle que la Politique sur la gestion des risques, adoptée le 10 août 2021, vise à encadrer les procédures d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques stratégiques et opérationnels de l'Université.

Le vice-recteur à l'administration mentionne que le comité exécutif du Conseil de gouvernance exerce un rôle de surveillance des plans d'atténuation des risques stratégiques et fait rapport au Conseil de gouvernance au minimum deux fois par an.

Le vice-recteur à l'administration présente le rapport de juin 2023 en soulignant les 15 risques identifiés, dont 4 stratégiques et 11 opérationnels. Les nouveaux risques identifiés en juin 2023 sont notamment la notoriété à construire, la coordination entre les instances administratives et le corps professoral, le faible engagement étudiant dans les cours offerts en ligne, le temps de recherche du corps professoral, la révision et l'élaboration des politiques et directives qui soutiennent le cheminement étudiant, ainsi que le manque d'une deuxième ligne de service internet. Les autres risques présentés dans le rapport de juin 2023 étaient déjà identifiés en septembre 2022, mais ne se sont pas aggravés.

Lors de sa réunion du 5 juillet 2023, le comité exécutif du Conseil de gouvernance a validé le présent rapport et a voté en faveur de la résolution ci-dessous.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance approuve le rapport de surveillance sur la gestion des risques de juin 2023.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Pierre Ouellette	Mary Cruden	Adoptée à l'unanimité

- 10.3 Le président du comité exécutif invite le vice-recteur à l'administration et le directeur des finances à présenter les détails clés de la Politique sur la fraude financière. La présente politique a pour but d'établir un cadre réglementaire et des procédures claires permettant d'identifier et de traiter les pratiques douteuses ou comportements illégaux de nature financière contraires à l'éthique ou inappropriés des membres du personnel de l'Université.

Le directeur des finances rappelle que le comité des finances, de l'audit et des infrastructures est responsable d'assurer la mise en place et l'application des politiques, processus de gestion et mécanismes de contrôle interne en matière de financement, d'emprunts, d'assurances, d'affaires bancaires, d'approvisionnement, de gestion des risques et de sécurité de l'information et d'exercer les rôles et responsabilités qui lui sont confiés dans ces domaines, le comité a donc examiné une première version de la politique sur la fraude financière le 21 juin 2023.

Étant donné que le comité exécutif du Conseil de gouvernance est responsable de veiller à la gestion des risques stratégiques de l'Université, selon la Politique sur la gestion des risques, le vice-rectorat à l'administration recommande que le Comité exécutif soit responsable de surveiller le respect de la présente politique.

Le comité des finances a voté en faveur de recommander au comité exécutif de proposer au Conseil de gouvernance d'adopter la politique sur la fraude financière.

Le 6 juillet 2023, le comité des finances a recommandé une modification à l'article 4.7.5. de l'ébauche de la politique afin d'interdire la consultation des dossiers par les personnes visées par un signalement. La modification a été apportée le 11 juillet 2023. Le comité exécutif du Conseil de gouvernance a reçu la recommandation du comité des finances, de l'audit et des infrastructures et recommande l'adoption de la résolution suivante.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance adopte la politique sur la fraude financière.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Normand Côté	Thomas Chiasson-LeBel	Adoptée à l'unanimité

11. RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES, DE L'AUDIT ET DES INFRASTRUCTURES

- 11.1. Le président du Conseil de gouvernance invite le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures à présenter, pour décision, son rapport sur la modification des droits accessoires obligatoires pour les années universitaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. Le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures invite à son tour le vice-recteur à l'administration à présenter les détails clés du dossier.

Selon l'article 18(1)(i) de la Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français, le Conseil de gouvernance a le pouvoir de fixer des droits de scolarité et des droits pour les autres services qu'offre l'Université. Les droits accessoires obligatoires sont des droits non liés aux droits de scolarité qui servent à couvrir les coûts d'éléments et de services qui ne sont pas normalement payés à l'aide de revenus de fonctionnement ou d'immobilisations.

Le 29 mars 2023, le Conseil de gouvernance a approuvé l'ajout de droits accessoires obligatoires de l'ordre de 350 \$ au compte des étudiantes et étudiants à temps plein à partir de l'année universitaire 2023-2024, et de 700 \$ à partir de l'année universitaire 2024-2025.

L'Association étudiante de l'UOF a soumis une lettre de contestation le 26 avril 2023 au sujet de l'application de ces droits accessoires et a rencontré à trois reprises des représentantes et des représentants de l'UOF du bureau des affaires étudiantes pour revoir et mieux comprendre cette décision.

À la suite des trois rencontres, l'Association étudiante et le bureau des affaires étudiantes souhaitent mitiger l'impact financier sur la population étudiante en étalant l'application des droits accessoires obligatoires sur trois ans plutôt que deux, soit 250 \$ en 2023-2024, 500 \$ en 2024-2025 et un maximum de 10% des droits de scolarité pour étudiantes et étudiants domestiques à temps plein à partir de 2025-2026.

Un tableau représentant une répartition proposée des droits accessoires obligatoires totalisant pour les trois prochaines années a également été soumis au vice-rectorat à l'administration et au recteur qui sont d'accord avec la proposition susmentionnée par l'Association étudiante et le bureau des affaires étudiantes. La répartition se base sur les besoins actuels et futurs des services essentiels éligibles en priorisant le centre de bien-être, le centre de réussite étudiant, l'orientation professionnelle et le bureau d'aide financière.

Le 21 juin 2023, le comité des finances, de l'audit et des infrastructures a examiné la présente proposition et a voté en faveur de recommander son adoption au Conseil de gouvernance.

Le comité a aussi demandé au vice-rectorat à l'administration de présenter un rapport annuel sur les prévisions budgétaires, les coûts réels, les dépenses et les revenus en lien avec les services couverts par les droits accessoires obligatoires.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
<p>QUE le Conseil de gouvernance fixe les droits accessoires obligatoires à 250 \$ par étudiante et étudiant à temps plein pour l'année universitaire 2023-2024, puis à 500 \$ pour l'année universitaire 2024-2025 et à un maximum de 10% des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants ontariens à partir de 2025-2026. Ces droits seront répartis selon le tableau de répartition des services essentiels présentés aux membres du Conseil de gouvernance.</p>		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Alexandre Guertin	Marie-Lison Fougère	Adoptée à l'unanimité

12. RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES ACADÉMIQUES

Le président du Conseil de gouvernance invite le vice-recteur aux études et à la recherche (VRER) à présenter pour décision son rapport sur le processus d'approbation interne de la proposition du baccalauréat spécialisé en santé mentale.

Le VRER tient tout d'abord à rappeler qu'en date du 25 mai 2023, le Conseil de gouvernance a approuvé, sur la recommandation de son comité des affaires académiques, un travail exploratoire pour le développement d'une demande de consentement ministériel pour un baccalauréat spécialisé en santé mentale.

Avant de présenter aux membres du Conseil de gouvernance le contexte général du programme de baccalauréat spécialisé en santé mentale, le VRER tient à rappeler que parmi les objectifs du recteur en 2022-2023, approuvés par le Conseil de gouvernance en juin 2022, un programme de baccalauréat en psychologie et santé mentale était une cible pour assurer que les programmes d'études de l'UOF répondent tant aux besoins des étudiantes et des étudiants qu'aux besoins du marché du travail.

Le VRER attire tout d'abord l'attention des membres qu'un processus de développement du programme en santé mentale avait déjà commencé avec une première étude interne à la fin de 2022, et ce, tout en se basant sur le rapport de 2017 du Conseil de planification pour une université de langue française priorisant une programmation d'études et de recherche avec un volet qui répond aux besoins pressants de formation et de main-d'œuvre dans des secteurs clés de services pour les collectivités francophones de l'Ontario, dont les secteurs des soins de santé.

À la suite de cette première étude à la fin juin 2022, l'Université a fait appel à l'expertise du professeur Franco Vaccarino, neuroscientifique et consultant chez Vaccar Consulting Inc. qui a joué un rôle essentiel dans la conception de la structure du programme d'études en santé mentale de l'Université.

Dans le cadre de l'élaboration du programme dudit baccalauréat, le VRER mentionne également qu'il y a eu des consultations avec le corps étudiant et le corps professoral de l'Université vers la fin mars 2023 ainsi qu'une consultation d'un comité consultatif externe vers début mai 2023.

Le VRER rappelle aussi que selon la Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français, le Conseil de gouvernance approuve la création d'un programme d'études sur la recommandation du Sénat, la proposition du programme de baccalauréat spécialisé en santé mentale a donc suivi le processus d'évaluation et d'approbation interne suivant :

Le 16 mai 2023, le comité des affaires académiques a validé l'alignement stratégique et la viabilité financière d'un programme de baccalauréat spécialisé en santé mentale.

Le 25 mai 2023, le Conseil de gouvernance a approuvé, sur la recommandation de son comité des affaires académiques, un travail exploratoire pour le développement d'une demande de consentement ministériel pour un baccalauréat spécialisé en santé mentale.

Après la première approbation du Conseil de gouvernance, le comité du Sénat sur la planification et l'assurance qualité des programmes d'études s'est réuni deux fois (**les 9 et 13 juin 2023**) afin de déterminer si la proposition du programme en santé mentale répond aux exigences et aux normes de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire de l'Ontario (CÉQÉP) quant à l'évaluation de la qualité d'un programme menant à un grade de baccalauréat spécialisé.

Le comité de planification et d'assurance qualité des programmes d'études a demandé à l'équipe du vice-recteur aux études et à la recherche (VRER) de bonifier le comité consultatif externe du programme, de revoir le profil de compétences du programme (ainsi que le référentiel de compétences transversales à travers tous les programmes d'études), et de considérer la possibilité de revoir le nombre et le choix de cours du tronc commun et des autres programmes d'études, en particulier le programme en pluralité humaine, afin de rendre le programme en santé mentale encore plus transdisciplinaire. Le comité a aussi demandé à l'équipe du VRER de produire un document de synthèse avec des compléments d'information qui fait ressortir les références et les données quantitatives et qualitatives justifiant la demande du programme proposé ainsi que les possibilités de carrière pour les finissantes et les finissants.

Le 13 juin 2023, le comité de planification et d'assurance qualité des programmes d'études propose au Sénat de recommander au Conseil de gouvernance de créer le baccalauréat spécialisé en santé mentale et de déposer la demande pour consentement ministériel.

Le 15 juin 2023, l'équipe du VRER a apporté les modifications par le comité de planification et d'assurance qualité des programmes d'études telles que présentées dans la note de la présentation portant sur le processus d'approbation interne de la proposition du baccalauréat spécialisé en santé mentale.

Le 20 juin 2023, après une discussion constructive sur le processus de développement du programme proposé et son contenu, le Sénat a reporté le vote sur la proposition du programme et a demandé à l'équipe du VRER d'examiner des modifications possibles en lien avec le programme en cultures numériques et avec le contenu du programme proposé afin de faire ressortir les compétences culturelles et les courants contemporains en santé mentale et en maladie mentale.

À la suite des discussions avec les personnes concernées les 26 et 27 juin 2023, l'équipe du VRER a apporté des changements majeurs suivants à la proposition du programme tels que présentés dans la note de la présentation portant sur le processus d'approbation interne de la proposition du baccalauréat spécialisé en santé mentale.

En plus, la mention de la création d'un nouveau pôle d'études en santé mentale a été enlevée de la proposition. Le programme en santé mentale s'intégrera aux programmes existants.

Le 6 juillet 2023, le Sénat a voté en faveur de recommander au Conseil de gouvernance d'approuver la création du baccalauréat spécialisé en santé mentale et de déposer la demande pour consentement ministériel. La recommandation a été transmise au comité des affaires académiques du Conseil de gouvernance.

Le 10 juillet 2023, le comité des affaires académiques a examiné la recommandation du Sénat et a voté en faveur de proposer au Conseil de gouvernance la création du baccalauréat spécialisé en santé mentale et de déposer la demande pour consentement ministériel. Le comité est d'accord qu'à ce stade de développement du programme, un pôle d'études et de recherche en santé mentale n'est pas nécessaire et que le programme proposé devrait s'intégrer à un programme déjà existant.

Après avoir présenté le processus d'évaluation et d'approbation interne du programme de baccalauréat spécialisé en santé mentale, le VREER invite le professeur Franco Vaccarino à présenter la structure du programme d'études en santé mentale.

Le professeur Vaccarino commence en soulignant la rigueur des étapes d'approbation interne à l'UOF conformément à la Politique institutionnelle sur l'assurance qualité. Il explique aux membres du Conseil de gouvernance que la structure du programme proposé comprend 120 crédits, requis pour un baccalauréat spécialisé. Alors que le programme garantit une formation complète en études de la santé mentale, couvrant les perspectives cliniques, éducatives et sociales, les étudiantes et les étudiants pourront opter pour l'un des trois domaines de concentration suivants :

1. Perspectives sociales, politiques et communautaires de la santé mentale
2. Perspectives éducatives et développementales de la santé mentale
3. Perspectives cliniques de la santé mentale

Franco Vaccarino mentionne également les perspectives d'emploi en lien avec la proposition du programme en santé mentale. Les diplômées et les diplômés du baccalauréat spécialisé en santé mentale de l'Université de l'Ontario français pourront occuper, entre autres, les postes dans le milieu scolaire, communautaire et professionnel (conseiller en santé mentale ou en toxicomanie, agent de santé communautaire/publique, intervenant en santé mentale, psychothérapeute, travailleur en santé mentale, assistant d'éducation, analyste des politiques). Le programme proposé satisfait aussi aux exigences des programmes de maîtrise, comme celle en santé publique, mais répond aussi aux exigences de certains programmes de psychothérapie et de conseil.

Les membres du comité félicitent l'équipe du vice-rectorat aux études et à la recherche (VREER) ainsi que l'expert, Franco Vaccarino, pour l'excellent travail sur la proposition du programme de baccalauréat spécialisé en santé mentale et qui répond aux besoins de services en santé mentale dans la communauté francophone en Ontario.

Le président du Conseil de gouvernance invite le vice-recteur administration à présenter le modèle de viabilité financière du programme en santé mentale. L'analyse financière a été faite à partir d'un outil qui permet d'identifier les seuils de rentabilité d'un nouveau programme.

Dans son analyse de la viabilité financière du programme, le vice-recteur à l'administration rappelle que l'entente de financement Canada-Ontario pour le démarrage de l'UOF prévoit la création de nouveaux programmes d'études.

Dans l'année financière 2023-24, le vice-recteur prévoit des coûts liés au démarrage du programme du baccalauréat spécialisé en santé mentale, dont, entre autres, l'embauche d'une personne responsable du programme et les coûts de promotion du programme. Le programme pourrait ainsi commencer avec une première cohorte de 25 étudiantes et étudiants (équivalent à temps plein). Selon les projections, la répartition étudiante commencerait à 20 % d'étudiantes et d'étudiants « domestiques » et 80 % d'étudiantes et d'étudiants « internationaux » en 2024 et arriverait à 35 % « domestiques » et 65 % « internationaux » en 2027. Basé sur des hypothèses conservatrices sur les droits de scolarité potentiels, un taux de rétention étudiante de 90 %

d'année en année, et une diversité de charges d'enseignement, le vice-recteur à l'administration estime qu'après quatre ans le programme en santé mentale devrait être autosuffisant et commencera à générer un retour positif.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance approuve la création du baccalauréat spécialisé en santé mentale et le dépôt de la demande pour consentement ministériel.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Paulin Mulatris	Pierre Ouellette	Adoptée à l'unanimité

13. AUTRES QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE GOUVERNANCE

Aucune question n'est soulevée.

14. FIN DE LA SÉANCE PUBLIQUE

L'adoption de la résolution pour clôturer l'assemblée ordinaire est proposée par Jacques Naud, appuyée par Thomas Chiasson-LeBel, et approuvée à l'unanimité.

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'adoption de la résolution pour clôturer l'assemblée est proposée par Jacques Naud, appuyée par Thomas Chiasson-LeBel, et approuvée à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 18 h 45.

La prochaine assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance aura lieu le 20 septembre 2023 à 16 h.



Jacques Naud
Président du Conseil de gouvernance



Emanuel da Silva, Ph.D.
Secrétaire général

Date d'adoption du présent procès-verbal : le 20 septembre 2023